

Masque au travail : le gouvernement veut serrer la vis, les entreprises méfiantes

Le gouvernement envisage de rendre obligatoire le port du masque dans les entreprises, source de propagation du virus. Ces dernières craignent pour leur activité. Le gouvernement est prêt à serrer la vis. En plein regain de l'épidémie de Covid-19, tous les regards se tournent vers les entreprises, nouveaux foyers de contamination du virus. Elles représentent entre 20% et 25% des clusters, selon les données de Santé Publique France. Confronté à ces chiffres inquiétants, l'exécutif doit résoudre une équation subtile, que certains assimileront à la quadrature du cercle : garantir la sécurité des salariés, sans mettre en péril la fragile relance économique.

LIRE AUSSI >> Covid-19 : devra-t-on bientôt porter le masque en entreprise?

A deux semaines de la rentrée, le calendrier s'accélère. Des concertations ont débuté vendredi entre la ministre du Travail Élisabeth Borne et les partenaires sociaux autour d'une modification du protocole sanitaires dans les entreprises. Assoupli en mai, il devrait être renforcé. Le gouvernement présentera ce mardi aux syndicats et organisations patronales des propositions pour l'organisation de la reprise du travail. Avec pour objectif d'appliquer les nouvelles règles d'ici fin août.

Principal levier : le port du masque. Il sera préconisé "dans les salles de réunion où il n'y a pas d'aération naturelle (et) les espaces de circulation", a annoncé Élisabeth Borne au JDD. Pour l'heure, le protocole en date du 3 août n'impose cette protection qu'en "situation d'impossibilité de respect ou de risque de rupture de la distanciation physique d'au moins 1 mètre". Les bureaux individuels pourraient être exemptés. En outre, la ministre compte saisir le Haut conseil de santé publique sur le cas des "open spaces" et l'efficacité des vitres de plexiglas pour protéger les salariés. Elle préconise enfin le recours au télétravail dans les zones de circulation active du virus.

Côté syndicats, on ne rejette pas le principe d'un durcissement des règles. Pas question de s'opposer à un objectif de santé publique. "Les pouvoirs publics s'appuient sur l'expertise de spécialistes, glisse à L'Express Yves Veyrier, secrétaire général de Force Ouvrière. S'ils estiment nécessaire de rendre systématique le port du masque pour protéger les salariés, il faut que ces dispositions soient mises en oeuvre." "On souscrit à des mesures qui renforcent la protection des salariés dans l'entreprise, dont le port du masque", abonde Fabrice Angei, secrétaire confédéral de la CGT.

LIRE AUSSI >> Disparités entre employés, démotivation, outils limités... Le télétravail a ses défauts

Les organisations patronales sont plus partagées. "Il faut à tout prix éviter une reprise de l'épidémie, affirme Olivier Schiller, président de Septodont et membre du METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire). Il est utile que le gouvernement s'engage." "Nous sommes ouverts à la discussion et souhaitons éviter un reconfinement, complète Stéphanie Pauzat, vice-présidente déléguée de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises). Mais nous ne sommes pas pour généralisation systématique du masque dans les entreprises. Il faut faire du sur-mesure selon le secteur d'activité, la configuration des locaux et la possibilité d'appliquer les mesures barrières."

Dans certaines entreprises, on s'interroge sur l'intérêt d'un nouveau tour de vis. Particulièrement dans les petites structures, où salles de réunion et longs couloirs n'existent pas toujours. "Dans les TPE, le port du masque est déjà généralisé et appliqué dans toutes les entreprises, assure **Marc Sanchez**, Secrétaire général du **Syndicat des indépendants (SDI)**." Plus véhément, Jean-François Ferrando fustige une "stigmatisation" des entreprises, sur lesquelles serait mise "toute la pression". "Tout cela relève d'une hypercommunication gouvernementale. Nous ne l'avons pas attendu pour mettre en place une protection de nos salariés, s'agace le président de la CNTPE (Confédération Nationale des très Petites Entreprises). On l'a fait dès le déconfinement, avec des règles imposées dans chacune des branches et métiers. Dans les petites entreprises, les

patrons côtoient les salariés au quotidien. Ils sont soumis aux mêmes risques et prennent les règles sanitaires au sérieux."

Toile de fond de ce débat : une crainte pour la reprise de l'activité. **Marc Sanchez** redoute que la systématisation du port du masque crée un "climat anxigène". "Toutes ces déclarations de ministres tombent à quelques jours de la présentation du plan de relance. Elles ne sont pas propices à la relance économique et peuvent avoir un effet contre-productif." Le responsable du SDI craint que la communication gouvernementale n'affecte l'activité des entreprises en relation avec le public. "On a eu l'expérience des soldes. Le stress des clients d'aller dans les boutiques a participé à la baisse de l'activité pendant cette période. Et là, le gouvernement en rajoute une couche." **Stéphanie Pauzat** complète : "la systématisation du port du masque enverrait des signaux négatifs. La relance passe par des messages positifs, n'accumulons pas les contraintes. Un salarié qui passerait toute la journée masquée aura-t-il envie d'aller en boutiques, toujours masquée, après sa journée de travail ?"

Au-delà de l'impact économique, un renforcement des règles suscite des interrogations pratiques. A FO, on évoque la "prise en charge financière" des masques, dont le port obligatoire s'étend dans l'espace public. "Cela peut rentrer dans le cadre d'une politique de santé publique. Vu l'impact économique de la crise sanitaire, le coût des masques est de toute façon négligeable", estime Yves Veyrier. Le syndicaliste met aussi en avant la nécessité d'aménager les "rythmes de travail et les pauses" de certains salariés, dont les fonctions rendraient le port du masque plus gênant. Des questions concrètes relevant de négociations à l'échelon de l'entreprise.

Au sein de la CGT, on rappelle enfin que la protection des salariés ne se limite pas au masque. La centrale plaide ainsi pour une réduction du temps de travail pour réduire l'exposition des salariés au risque, une négociation interprofessionnelle sur le télétravail ainsi qu'un meilleur contrôle de l'application du protocole sanitaire. "Sinon, toutes les obligations seraient inopérantes", prévient Fabrice Angei. Côté patrons, on s'interroge sur le cas d'un salarié refusant cette protection. Serait-il passible de sanctions disciplinaires ? La sécurité en entreprise ne se limite enfin pas au masque. "Ce n'est pas une fin en soi, rappelle Yves Veyrier. Quelles préconisations quand on l'enlève ? Quelle mise à disposition de gel hydroalcoolique ? Toutes ces règles doivent être accompagnées de moyens." Le chantier du gouvernement, qui devra se décliner dans chaque entreprise, est encore long.